

Université d'Abomey-Calavi

FAculté des **S**ciences **H**umaines et **S**ociales

(FASHS)

ANNALES DE LA FASHS
Nouvelle édition

N° 003 Décembre 2020
Volume 2

Adresse de contact

Annales de la FASHS

Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), 01 BP 526

Cotonou, Rép. du Bénin, Tél./ Fax +229 21360074

E-mail: viliho2004@yahoo.fr ; vincent.orekan@gmail.com

Téléphone : 00 229 21 04 29 09

Adresse de soumission d'articles

annales.fashs.uac@gmail.com

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.

ANNALES DE LA FASHS

Revue publiée par la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS)

COMITE DE PUBLICATION

Directrice de publication : Pr. Odile DOSSOU GUEDEGBE

Doyen de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales

Rédactrice en Chef : Dr (MC) Sylvie de CHACUS

Vice-Doyen de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales

Rédactrice en Chef-adjoint : Pr. Vincent O. A. OREKAN

Service Coopération, planification et communication FASHS

Sécétariat et mise en page : Dr Bruno MONTCHO

Division communication FASHS

CONSEIL SCIENTIFIQUE

N'BESSA Benoît (Professeur Emérite), HOUNDÉNOU Constant (Professeur Titulaire), BOKO Gabriel (Professeur Titulaire), HOUNSOUNON-TOLIN Paulin (Professeur Titulaire), CLÉDJO Placide (Professeur Titulaire), DOSSOU GUÈDÈGBÉ Odile (Professeur Titulaire), OGOUWALÉ Euloge, (Professeur Titulaire), TENTÉ A.H. Brice (Professeur Titulaire), VISSIN Expédit Wilfrid (Professeur Titulaire), AMOUZOUVI H. Dodji (Professeur Titulaire), BIO BIGOU B. Léon (Professeur Titulaire), KPATCHAVI Adolphe (Professeur Titulaire), TOHOZIN Antoine Yves (Professeur Titulaire), BAGODO Obarè (Professeur Titulaire), BAKO-ARIFARI Nassirou (Maître de Conférences), FOURN Elisabeth (Maître de Conférences), GONZALLO Germain (Professeur Titulaire), ORÉKAN O. A. Vincent (Professeur Titulaire), ADANHOUNME Eustache (Maître de Conférences), METINHOUE Pierre (Maître de Conférences), KISSEZOUNON Gervais (Maître de Conférences), ODOULAMI Léocadie (Professeur Titulaire), AZONHE Thierry (Maître de Conférences), DJOSSOU SEGLA Ariane (Maître de Conférences), GIBIGAYE Moussa (Maître de Conférences), HEDIBLE C. Sidonie (Maître de Conférences), HOUNGNIHIN Roch A. (Maître de Conférences), IMOROU Abou-Bakari (Maître de Conférences), OUASSA KOUARO Monique (Maître de Conférences), TCHIBOZO Romuald (Maître de Conférences), TOKO I. Ismaëla (Maître de Conférences), VIGNINOUE Toussaint (Maître de Conférences), YABI Ibouaïma (Maître de Conférences), AHOLOU Cyprien Maître de Conférences), de CHACUS Sylvie (Maître de Conférences), HOUNMENOU Jean-Claude (Professeur Titulaire), HOUESSOU Patrick (Professeur Titulaire), N'DAH Didier (Maître de Conférences), TOSSOU Rogatien (Maître de Conférences).

COMITE DE LECTURE

Les lecteurs (référés) sont des scientifiques choisis de par le monde selon les thématiques des articles.

BUT ET PUBLICATION

Les annales de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (Nouvelle édition) est une revue scientifique annuelle qui vise à publier des articles originaux dans les domaines des sciences géographique, sociologique, psychologique, de l'éducation, historique et philosophique. Les articles sont rédigés en Français ou en Anglais avec un résumé détaillé en une demi-page au maximum. Les auteurs, s'ayant régulièrement acquitté de leur frais de publication, bénéficient de la publication de leur article. Ils obtiennent le tiré à part de leurs articles après publication du numéro.

FRAIS DE PUBLICATION

La publication de tout manuscrit est conditionnée par le règlement préalable des frais de publication par les auteurs. Les frais de publication sont fixés à 50000 FCFA ou 77 € par manuscrit accepté.

ISSN : 1840-8583

Dépôt légal n° 10104 du 16 Janvier 2018. Bibliothèque nationale du Bénin, 1er trimestre

SOMMAIRE

Titres	Pages
<p>DETERMINANTS DE LA DYNAMIQUE DES PRIX DE LA TERRE URBAINE ET RURALE DANS LA DONGA AU BENIN</p> <p>SAHGUI Nékoua P. Joseph</p>	5
<p>ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DE LA CRISE DU LOGEMENT DANS LE PREMIER ARRONDISSEMENT DE COTONOU AU BENIN</p> <p>TAKPE Kouami Auguste, BENON MONRA Abdoulaye</p>	17
<p>LA GESTION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE LA PENDJARI AU BENIN A L'EPREUVE DE LA PARTICIPATION MITIGEE DES COMMUNAUTES</p> <p>TIGRI Myriam</p>	26
<p>REPRESENTATION DE L'ECHEC EN MATHEMATIQUES DES ELEVES DE 3^{ème} : CAS DE DU CEG ADAKPAME ET DU CPL TROPHEE DES ELITES DE LOME (TOGO)</p> <p>YEMEY Akouété Serge, LODONOU Kossi</p>	44
<p>LA MOTIVATION A LA FORMATION CONTINUE : LES ADULTES EN REPRISE D'ETUDES AU BURKINA FASO</p> <p>ZIO Brahim</p>	64
<p>CONDITIONS ET BENEFICES SANITAIRES DE LA COOPERATION ENTRE MEDECINES MODERNE ET TRADITIONNELLE FACE AUX TROUBLES MENTAUX DANS L'OUEME AU BENIN</p> <p>AVOCÈ Codjo Jaurès</p>	81
<p>DIFFICULTES ET PROBLÈMES D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ DANS LA PRÉFECTURE DE KPENDJAL (NORD-TOGO)</p> <p>LARE Babénoun, AGBAMARO Mayébinasso, ADEDZI Kodzo Awoenam</p>	104
<p>DYNAMIQUE SPATIALE ET MUTATION DE L'HABITAT DANS LES QUARTIERS PERIPHERIQUES DE LA VILLE DE KORHOGO (CÔTE D'IVOIRE)</p> <p>TAPE Sophie Pulchérie, DINDJI MÉDÉ Roger, KOUAKOU KONAN Arthur Romaric</p>	121

<p>DYNAMIQUES SPATIALES ET TEMPORELLES DES SOINS VIH AU BURKINA FASO NIKIEMA Dayangnéwendé Edwige</p>	<p>142</p>
<p>RELIGION NATURELLE ET RELIGION CIVIQUE CHEZ ROUSSEAU : L'ANTAGONISME INDEPASSABLE ? ASSANE Mahamane</p>	<p>162</p>
<p>DEFIS DE DEVELOPPEMENT ET SCANDALES POLITICO-ECONOMIQUES ET FINANCIERS AU DAHOMEY/BENIN : QUEL IMPACT SUR LA STABILITE SOCIO-POLITIQUE ET LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU PAYS DE 1960 A 2016 SEDEGAN Korè Ebénézer</p>	<p>174</p>
<p>L'EAU DANS LES COSMOGONIES ÉGYPTIENNES ET NÈGRO-AFRICAINES DEME El Hadji Malick, SY Mamadou Ibra</p>	<p>204</p>
<p>ASPECTS SOCIOLOGIQUES DE LA COLLABORATION POLICE-POPULATION DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE JUVENILE DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI MONTCHO Bruno, COOVI Gilbert, IDOSSOU Valérie, KOSSOUOH Félix</p>	<p>219</p>
<p>FORMATION CONTINUE A L'HEURE DU NUMERIQUE : REGARD SUR L'ADAPTABILITE DES ADULTES EN ENTREPRISE FACE A UN MARCHÉ DU TRAVAIL EVOLUTIF DAVID-GNAHOUI Moïse Emmanuel Djidjoho, CHOGOLOU ODOUWO Guillaume Abiodoun</p>	<p>244</p>

DEFIS DE DEVELOPPEMENT ET SCANDALES POLITICO-ECONOMIQUES ET FINANCIERS AU DAHOMEY/BENIN : QUEL IMPACT SUR LA STABILITE SOCIO-POLITIQUE ET LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DU PAYS DE 1960 A 2016

DEVELOPMENT CHALLENGES AND POLITICO-ECONOMIC AND FINANCIAL SCANDALS IN DAHOMEY/BENIN : WHAT IMPACT ON THE SOCIO-POLITICAL STABILITY AND THE INTERNATIONAL INFLUENCE OF THE COUNTRY FROM 1960 TO 2016

SEDEGAN Korè Ebénézer

Département d'Histoire et Archéologie de

L'Université d'Abomey-Calavi (UAC)

Laboratoire de Recherche Rétrospective-Afrique (LabRA)

E-mail : sedeganebenazer@yahoo.fr

Résumé

Le Dahomey comme la plupart des colonies françaises d'Afrique noire est sortie exsangue du joug colonial, le 1^{er} août 1960. Les nouveaux maîtres du pays qui, par un militantisme ardent, venaient de couler le régime colonial français, accèdent au pouvoir et prennent la direction des affaires du nouvel Etat. Leur mission première devait être l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement pour créer un environnement propice à l'épanouissement des populations déjà meurtries par les affres du régime colonial. Mais, très tôt, l'euphorie suscitée par ce nouveau statut du pays s'est rapidement estompée et tomba dans le désenchantement. L'élite dirigeante s'érige en une véritable classe de prédateurs des ressources de l'Etat. En effet, les scandales politico-économiques et financiers sur fond de pillage de l'économie nationale, constituent l'expression achevée du mode de gestion du nouvel Etat. Or, les nombreuses recherches effectuées sur les facteurs du sous-développement du continent africain en général et de celui du Dahomey/ Bénin en particulier, mettent peu l'accent sur ce mode de gouvernance préjudiciable à la stabilité politique et sociale puis au rayonnement international du pays. C'est pourquoi, la problématique qui se dégage est formulée comme suit ; Quel est l'impact des scandales politico-économique et financier sur la stabilité politique et sociale puis sur le rayonnement international du pays depuis l'indépendance à 2016?

L'analyse des informations obtenues montre que la mauvaise gestion des affaires du pays sur fond de scandales politico-économiques et financiers est source d'instabilité politique et sociale en même temps qu'elle ternit l'image du pays à l'extérieur, renforçant du coup, le climat de méfiance chez les partenaires au développement. En dépit des dispositions normatives et institutionnelles parfois imposées par les bailleurs de fonds pour une gestion transparente et efficiente des ressources de l'Etat au profit de tous, la bonne gouvernance au Dahomey/ Bénin se trouve à l'épreuve de ces scandales politico-économiques et financiers jamais clairement élucidés et punis au sommet de l'Etat depuis l'indépendance. Le phénomène persiste et semble s'ériger en mode ultime de gestion des affaires publiques du pays.

Mots clés : Défis – Développement – Dahomey/Bénin – scandales politico-économiques – financier.

Abstract

Dahomey as the majority of the French colonies of Black Africa left bloodless the colonial yoke, the 1^{er} August 1960. New the maitres of the country which, by a burning militancy, came to run the economic mode of exploitation and of French political domination, reach the capacity and take the direction of the businesses of the new State. Their mission first was to be the development and implementation the transparent of the plans of development to create an environment favourable with the blooming of the populations already meurtries by the pangs of the colonial mode. But, very early, the euphoria caused by this new statute of the country grew quickly blurred and fell into the disenchantment. The leading elite which was to work for the economic and social development of the country, sets up in a true class of predatory financial resources of the state . Indeed, the politico-economic and financial scandals on bottom of plundering of the national economy, constitute the completed expression of the mode of management of the new State. However, the many research carried out on the factors of sousdéveloppement of the continent African in general and that of Dahomey/ Benign in particular, stresses little this mode of gouvernance prejudicial at the political and social stability then at the international radiation of the country. This is why, the problems which emerge are formulated as follows; Which is the impact of the scandals politico-economic and financial on the political and social stability then the international radiation of the country since independence? The analysis of S information obtained shows that the bad management of the businesses of the country on bottom of politico-economic and financial scandals causes political and social instability at the same time as it tarnishes the image of the country outside, reinforcing blow, the climate of

mistrust at the partners with the development. In spite of the normative and institutional provisions sometimes imposed by the backers for a transparent and efficient management of the financial resources of the state on the profit of all, good the governance in Dahomey/Bénin is the these politico-economic and financial scandal proof never clearly elucidated and punished at the top of the State since independence. The phenomenon persists and seems to set up in ultimate mode of management of the public affairs of the country.

Key words: *Challenges – Development – good governance – scandals politico-economics – financial.*

Introduction

Les nombreuses recherches effectuées sur les facteurs déterminants du sous-développement du continent africain en général et de celui du Dahomey en particulier, mettent peu l'accent sur ces scandales économiques et financiers frustrants, sources parfois de tensions sociopolitiques et de désobéissance civique qui arrièrent les pays africains dont le Dahomey/Bénin. La question fondamentale qui se dégage de cette situation est de savoir l'impact de ces scandales politico-économiques et financiers sur la gouvernance et le développement politique et socioéconomique du pays depuis son indépendance en 1960, en dépit des dispositions normatives et institutionnelles parfois imposées par les bailleurs de fonds pour une gestion transparente et efficiente des ressources de l'Etat ? L'objectif de cette communication est d'étudier les tenants et aboutissants de la mauvaise gestion des ressources de l'Etat au cœur de laquelle la corruption occupe une place prépondérante. L'analyse de cette situation exige une méthodologie axée la recherche documentaire, en vue de déterminer l'implication de certains cas d'illustration sur le développement du pays et enfin, évaluer les réformes entreprises pour endiguer le phénomène. Nous avons privilégié les sources d'archives et les informations issues de la presse. La présente analyse s'articule autour de trois parties essentielles. La première présente les problèmes de développement socioéconomique au lendemain de l'indépendance et l'Affaire Kovacs (1960-1972), la deuxième partie met en exergue la gouvernance à la période révolutionnaire : entre discours et réalités de la gestion des ressources de l'Etat et enfin, la troisième partie porte sur l'ère du Renouveau démocratique 1990-2016 comme une période de gestion scabreuse des ressources de l'Etat

1. Les problèmes de développement socioéconomique au lendemain de l'indépendance et l'Affaire Kovacs (1960-1972)

Au lendemain de l'indépendance, l'euphorie a très tôt fait place au désenchantement. Les réalités de la gestion de l'indépendance se sont dressées devant les nouveaux dirigeants. Les défis de développement sont devenus irréversibles. Le décollage économique et social reste une préoccupation majeure. Mais, les difficultés économiques et sociales héritées de la colonisation constituent l'environnement peu sain dans lequel le concept de la bonne gouvernance est appelé à émerger.

1.1. Les difficultés de développement héritées du régime colonial au Dahomey

Les difficultés de développement du Dahomey sont d'ordre démographique, économique, et financier.

D'abord au plan démographique, la population dahoméenne est en pleine expansion. En effet, elle est passée de 1.016 300 habitants en 1926 à 2 106 000 habitants en 1961 selon les travaux du Groupe de démographie africaine (IDP-INED-INSEE-MINCOOP-ORSTOM, 1988, vol.1 page ?), soit une augmentation de plus de 100% en trente-cinq ans. Le taux d'accroissement naturel qui est de 2,8% est l'un des plus élevés d'Afrique. Il est le résultat de l'amélioration des conditions d'hygiène et du progrès de la santé publique qui ont fait baisser le taux de mortalité. Mais cette progression démographique qui, dans une économie de type moderne, est susceptible d'impulser la production, et par conséquent, le développement, constituait au contraire, pour un pays sous-équipé comme le Dahomey, un facteur de régression économique. Ce paradoxe s'explique par la faiblesse du taux de croissance annuel du PIB qui n'excédait pas 1%, alors que le taux d'accroissement naturel de la population tournait autour de 3% selon Kitcho, H.M.(1987, p.134). Marc Penouil (1972, p.257) évoque la gravité de cette situation qu'il explique par trois raisons fondamentales :

D'abord, la lenteur des projets réalisés ne permet pas une amélioration des conditions de vie de la population qui n'est pas incitée à poursuivre son effort ; ensuite une place importante doit être accordée aux cultures vivrières aux dépens des autres activités ; enfin il est à peu près impossible de prélever sur le produit une part croissante consacrée à la formation du capital. La constitution d'une épargne locale est reportée à une échéance lointaine en raison des impératifs de consommation actuelle.

Par ailleurs, la jeunesse de la population ne va pas sans difficultés pour le pays. Ici le problème se posait surtout en termes d'emploi. Le fort taux des jeunes de plus de 15 ans impliquait normalement une politique soutenue d'emploi. Ce qui n'avait pas été le cas. La plupart des jeunes étaient au chômage, constituant ainsi une source potentielle de tension sociale.

Ensuite, au plan économique, les défis de développement se traduisent par les difficultés du monde rural dont les performances s'illustrent par un effondrement de la production, un secteur industriel quasi inexistant et un secteur tertiaire caractérisé par une balance commerciale déficitaire. La faiblesse des revenus des différents secteurs de l'économie notamment l'agriculture se traduit par la dépendance quasi exclusive des finances publiques dahoméennes vis-à-vis des recettes fiscales. En 1961 les impôts et diverses taxes devaient fournir 99,99% des recettes budgétaires (Kitcho H.M., 1987, p.130). Or, les douanes qui assuraient la quasi-totalité des recettes fiscales n'avaient cessé de voir leurs rentrées diminuées du fait de la baisse des importations de la chute des prix des matières premières et des mesures de dégrèvement douanier des produits venant du Marché commun principal partenaire commercial du Dahomey. Aussi les principales sources financières de l'Etat s'enfonçaient-elles dans l'abîme des difficultés, alors que les charges quant à elles ne cessaient de croître. Ainsi, l'effectif des fonctionnaires est passé de 5300 en 1957 à 12500 agents en 1969 hormis les militaires, les agents des collectivités locales et ceux des organismes parapublics tels que l'Organisation Commune Dahomey-Niger (OCDN) et l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) etc... (Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, 1967-1968 1969, p.12). En 1971, 62% des recettes budgétaires servaient à régler les charges salariales (Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères, 1973, p.18). Ce qui est trop contraignant pour le jeune Etat dahoméen qui devait plutôt investir dans les secteurs réellement productifs pour réaliser son décollage économique.

Enfin, au plan financier, dans de telles situations, il n'est pas possible pour l'Etat de réaliser un équilibre entre ses dépenses et ses recettes.

Tableau I : Evolution du budget national du Dahomey (1957-1972) en millions de francs

Années	Recettes	Dépenses	Déficits	Excédents
1957	2 966,7	2 831,8	-	
1958	3 658,8	3 539,0	-	
1959	5 200,8	5 440	239,572	
1960	5 280	5 550,3	270,300	
1961	4 610,3	5 775,2	1 165,0	
1962	5 485,8	6 077,2	591,4	
1963	6 480,,5	6 722,2	241,7	
1964	6 205,4	6 879,2	673,8	
1965	6 493,7	7 761,7	1 268,0	
1966	6 381,6	8 265,2	1 883,2	
1967	6 466,1	6 887,3	421,2	
1968	6 905,3	7 675,9	770,4	
1969	7 347,2	8 706,6	1 359,4	
1970	10 103,1	9 673,8	429,2	
1971	10 859,9	10 248,5	-	611,4
1972	10 441,9	11 916,4	1 474,5	

Source : Jean-Didier Alavo, In « Contribution à l'étude de l'histoire socioéconomique du Bénin (1956-1976) », p.113. Si ce n'est pas dans un ouvrage collectif et que c'est dans une revue, vous n'avez pas besoin de mettre « in ». Au-delà de cet aspect, la référence est incomplète. Il a écrit quoi dans « IN » ?

L'examen de l'évolution du budget de l'Etat révèle que dès la première année pleine de son autonomie interne en 1956, le Dahomey est incapable de réaliser un équilibre entre ses dépenses et ses recettes. Dès lors, et jusqu'en 1972, le budget n'a été excédentaire qu'en 1971. Ce brusque redressement, loin d'être le fait d'une gestion stricte des dépenses, résulte plutôt de l'augmentation de la pression fiscale sur les entreprises et des prélèvements exceptionnels opérés sur les sociétés d'Etat les plus florissantes. Il apparaît également que de 1960 à 1968, les recettes ont été presque stagnantes. Elles ont même parfois régressé. L'exemple de cette régression est fourni par l'année 1961. Première année de l'indépendance, elle a vu les recettes chuter de 669,8 millions par rapport à l'année 1960. Dans le même temps, les dépenses ont connu une progression régulière, passant de 5550,3 millions en 1960 à 8265,2 millions en 1966. Si l'on tient compte du montant des dépenses non réglées ou à régulariser qui s'élèvent à 4098 millions de francs, les déficits successifs cumulés du Dahomey après six années d'indépendance (1960-1966), atteignent 10 191,4 millions de francs, soit un passif supérieur au budget de 1966 qui est de 8265,2 millions de francs ; ceci

malgré l'aide financière française d'un montant annuel moyen de 900 millions de francs depuis 1959.

Le déficit chronique du budget de fonctionnement de l'Etat depuis 1960, a rendu quasi impossible la création d'un budget d'investissement au Dahomey. Le pays est donc obligé d'avoir recours à l'aide extérieure pour financer son développement avec toutes les contraintes que cela implique.

En effet, sur un total de 74 342 ,091 millions de francs d'investissements réalisés au Dahomey entre 1960 et 1973, ceux effectués sur fond de l'Etat et sur fonds du secteur privé ne représentent respectivement que 3138,291 millions de francs soit 4,22% et 3598 millions de francs soit 4,84% (Alavo J.D., 1979, p.136). Le reste a été le fait d'organismes internationaux comme le Fonds d'Aide à la Coopération (FAC), le Fonds Européen de Développement (FED), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'USAID, qui sont intervenus sous formes de subventions et la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD) qui accordent des prêts dans les domaines comme l'agriculture, les infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et sociales. Ces institutions ont réalisé pour 69762,42 millions de francs d'investissements, soit 90,94% de la valeur totale (*Id.* p.137).

Mais, au-delà de ces chiffres qui témoignent de l'importance de l'apport étranger à l'économie dahoméenne, il importe de se demander si ces aides dites au développement ont réellement contribué au développement du pays.

Selon Pierre Jalée cité par Anignikin Coovi Sylvain (1973, p.54), ces concours financiers retournent en général pour près de 80% au pays fournisseur sous forme de commandes ou de paiements. Analysant le cas spécifique de l'aide française, le Général Meric spécialiste des questions du Maghreb cité par Anignikin S. C. (*Ibid.*), pense qu'une part considérable de cette aide, sinon la totalité revient dans le circuit commercial français. Or, la France est restée, même après l'indépendance, le principal partenaire commercial du Dahomey. Il va sans dire que les aides au développement sont plus un facteur d'appauvrissement que de développement. Elles ne sont qu'un moyen détourné des pays développés comme la France pour poursuivre l'exploitation de son ancienne colonie devenue nominalement indépendante. La preuve est que malgré l'importance relative en valeur, elles n'ont pas fait disparaître les problèmes économiques du pays. Elles ont, au contraire, privé les dirigeants de toute initiative allant dans le sens de la mobilisation des ressources internes, unique vraie solution aux problèmes de développement.

En somme, au terme de cette réflexion sur l'état des finances publiques dahoméennes, il apparaît que l'économie dahoméenne dans son ensemble au

cours de la période est une économie sinistrée. La situation était donc préoccupante et appelait des mesures hardies que les différents gouvernements ont prises pour tenter de juguler cette morosité économique et financière dans le pays. Il s'agit des plans de développement et des mesures d'austérité.

• Les plans de développement

En douze années d'indépendance, le Dahomey a connu trois plans de développement. Le premier, (1962-1969) était un plan quadriennal dit d'urgence. Son objectif est de réaliser une augmentation minimum de revenu national de 6% à travers des investissements productifs les plus essentiels à court et à long terme et l'équilibre du budget de fonctionnement de l'Etat sur les seules ressources du pays. Aussi était-il prévu 4 552 500 000 de francs CFA d'investissements touchant tous les domaines de la vie nationale. De l'agriculture aux équipements sociaux en passant par l'industrie, l'hôtellerie et l'infrastructure de transport. Ce plan ambitieux appelait de grands moyens dont ne disposait malheureusement pas le Dahomey. Or, comme le disait Konian Kodjo (France-Eurafrique n°137, 1962, p.4), premier vice-président du Conseil économique et social de la Côte d'ivoire : *Un plan, aussi magistral soit-il n'est pas réalisable si les moyens envisagés en théorie deviennent insuffisants en cours d'exécution.* Ce premier plan de développement national est abandonné.

Le deuxième plan (1966-1971) élaboré dans les mêmes conditions financières que le premier avait connu une meilleure application grâce à l'assistance étrangère notamment dans le domaine agricole. Ainsi, les plantations de palmier à huile passèrent de 8840 hectares en 1965 à 23845 hectares en 1970 grâce au concours du Fonds d'aide à la coopération (FAC), de l'AID, du PNUD et du FED. La production arachidière connut également un accroissement, passant de 48000 tonnes en 1965 à 55000 tonnes en 1970. D'autres cultures comme le tabac l'anacardier et le kénaf ont aussi enregistré des succès. Les investissements dans le domaine industriel furent réalisés à 63% grâce à des projets hors plan financés par l'extérieur. Il en fut de même des investissements dans le secteur minier qui dépassèrent les prévisions soit 3553 millions contre 418 millions à cause des recherches pétrolières. Les transports ne bénéficient pas des mêmes avantages. Les réalisations furent en-dessous des prévisions. Et dans l'agriculture seules les cultures de rente ont été financé a détriment des cultures vivrières.

Malgré ces résultats, le plan était loin d'atteindre les objectifs notamment dans le domaine industriel. C'est ce qui justifie l'élaboration du plan intermédiaire (1971-1972) qui ne connut pas de succès aussi. Tous ces plans ont donc échoué pour trois raisons fondamentales. D'abord, la persistance de l'économie de traite car la plupart des investissements étaient orientés vers les cultures d'exportation au

détriment du secteur industriel ; ensuite, la dépendance à l'égard des capitaux étrangers dans l'amélioration des projets prévus par les plans comme par exemple le deuxième plan qui n'avait été couvert qu'à 20% par l'Etat dahoméen contre 65% par l'aide extérieure. Ce qui, selon P.Gbègbèlègbè (1974, p.30) « *introduit plusieurs éléments d'incertitudes dans la planification de l'économie* » ; enfin ; le temps consacré à l'élaboration des plans était souvent trop court. Le premier plan avait été élaboré en un an. Le deuxième en six mois. Or selon Lewis cité par P. Gbègbèlègbè (1974, p.30) :

Garantir la cohérence d'un plan de façon à ce que la consommation n'excède pas les disponibilités que l'Output soit égal à l'Input, que des exportations croissent plus vite que les importations, que les projets soient sélectionnés et étudiés de façon rationnelle, tout ceci ne se fait pas en un an.

Dans un environnement socioéconomique défavorable marqué par la faiblesse des revenus au niveau des différents secteurs de l'économie nationale notamment l'agriculture, les finances publiques sont presque dépendantes vis-à-vis des recettes fiscales. Les défis de développement du pays étaient donc énormes. Mais, cela était loin de faire prendre conscience aux dirigeants qui au lieu d'imprimer une marque de gestion rationnelle aux ressources disponibles de l'Etat pour l'épanouissement des populations développent l'affairisme a sommet de l'Etat et s'érigent en de véritables prédateurs de ces ressources portant très limitées.

1.2. Des crimes économique-financiers à l'Affaire Kovacs (1960-1974)

Dans cet environnement socioéconomique défavorable qui devait aiguïser la fibre patriotique et raviver les valeurs républicaines chez les dirigeants dahoméens, s'installe la mauvaise gestion sur fond de prédation des ressources disponibles. C'est ce que dénonce à juste titre R. Dumont (1973, p.77) dans son célèbre ouvrage *L'Afrique noire est mal partie* en ces termes :

Pour trop d'élites africaines donc, l'indépendance a consisté à prendre la place des Blancs et à jouir des avantages souvent exorbitants, jusque-là concédés aux coloniaux. Aux soldes élevées, s'ajoutent parfois les belles villas toutes meublées sinon les palais pour les gouverneurs, la nombreuse domesticité payée sur le budget, les autos avec chauffeurs.

Cette situation à laquelle n'échappait pas le Dahomey, avait cours, au mépris de l'état alarmant dans lequel se trouvaient l'économie nationale en général et les finances publiques en particulier.

Faisant en mars 1964 l'inventaire de sa gestion, le Vice-président de la République, chef du gouvernement Justin Tométin Ahomadégbé déclarait dans son discours (*AUBE NOUVELLE* n°164, 1964), à propos de certains dignitaires emprisonnés pour raison de crimes économiques et dont les partisans réclamaient la libération:

Comment libérer sans jugement, sans que justice se fasse, un Maga qui a détourné sur le fonds routier 3.338.321 francs pour aménager sa villa à Parakou, qui s'est construit une maison avec les matériaux du ministère des travaux publics, qui s'est fait vendre à Cotonou un terrain sis à la zone résidentielle de 10.250 m² à 1.780.000 francs au lieu de 12 millions etc... ; un Borna qui a détourné 1.800 000 francs pour offrir des voitures personnelles à lui-même et à ses amis, qui a approvisionné les comptes ouverts au nom de ses collaborateurs pour une somme de 3.180 000 francs d'une part et 1.920.000 francs d'autre part prélevé sur le budget national, etc... ; un Darboux qui a détourné entre autres 4.737.728 francs sur les crédits de la SNAHDA et escroqué 16 millions de francs qui devaient revenir à l'Etat ; un Gbaguidi qui a détourné du mobilier et d'importants matériaux de construction chiffrés à plusieurs millions de francs ; un Bovis qui a détourné en un mois (au lendemain des événements d'octobre, je veux dire en novembre 1963) la bagatelle de 1.080.000 francs.

En dehors de ces scandales politico-financiers le plus retentissant reste l'affaire rocambolesque dite Kovacs qui a défrayé la chronique.

• **L'Affaire Kovacs**

L'affaire Kovacs est le plus gros et nébuleux scandale politico financier révélé au Dahomey au lendemain de son indépendance. A l'origine de la mise en place de plusieurs commissions nationales de vérification notamment celles Honvoh du 24 mars 1973, Fandohan du 3 octobre 1973 et Biaou-Otchoumaré, cette affaire Kovacs est celle de gros sous sur fond de corruption éclatée vers mi-octobre 1972 soit quelques jours avant le coup d'Etat du 26 octobre 1972 qui mit fin au Conseil présidentiel auquel le principal mis en cause, Pascal Chabi Kao, était ministre des finances. Les rapports de ces commissions publiés par l'Observateur (n°007 du 27 décembre 1990, p.4) révèlent un marché de fournitures de bureaux passé entre les services financiers de l'Etat dahoméen qui les commandaient à la Société Polor-Paris basée à Paris en France et appartenant à Monsieur Louis Kovacs au lieu de les acheter sur place à Cotonou à la fois moins chers et de meilleure qualité. Les factures étaient fantaisistes. Ainsi, dans

le but de réduire les droits de douanes et taxes dus à l'Etat, les factures produites à la douane sont minorées : 221.950 millions deviennent 21.794 millions et 348.890 millions deviennent 92.540 millions. Le trésor public de l'Etat dahoméen perd dans ces deux cas 167.386.348 francs. Les livres comptables réglementaires n'existent pas ou ne sont pas tenus. Les contrôles prévus ne se font pas. Les commandes se font sans qu'intervienne le jeu normal de la concurrence sans appel d'offres. Alors qu'une rame de papiers duplicata 21x27 était vendue sur place à Cotonou à 520 francs à la Someca, 478 chez Drout et 435 à la Procure les services financiers dahoméens importaient à 600 francs et le revendaient à 455 francs à l'administration soit avec une perte de 145 francs.

Le ministre des finances Pascal Chabi Kao avait connu monsieur Kovacs par l'intermédiaire d'un ami commun. En effet, raconte Kovacs :

J'ai connu monsieur Pascal Chabi-Kao à un dîner. A cette occasion, nous avons parlé famille, enfants et bien entendu affaires. Au moment de nous quitter, j'ai remis à mon hôte, qui l'a accepté une somme de 5000ff soit 250 000fcfa pour acheter quelque chose aux enfants. Il m'a remercié et m'a dit : quand vous viendrez au Dahomey, on parlera plus concrètement affaires.

Monsieur Kovacs est venu au Dahomey. Il a parlé concrètement affaire avec qui de droit et est reparti satisfait.

D'une manière générale, les crimes économiques et financiers et l'affaire Kovacs des années 1960 sont l'expression achevée de la gestion scabreuse des finances publiques dahoméennes. Il s'ensuit des conséquences fâcheuses sur le développement et la stabilité du pays au cours de cette période.

1.3. L'impact sur le développement social et la stabilité politique du Dahomey au cours de la période

Plongés dans l'incapacité de mobiliser des ressources internes pour à travers les plans de développement pour enclencher le décollage économique du pays et confrontés à la détérioration continue de la situation financière du pays les gouvernements successifs n'avaient trouvé d'autres solutions que de recourir à des mesures d'austérité aux conséquences sociales et politiques incommensurables. Le système d'abattement sur les salaires des travailleurs constitue l'élément principal de ces mesures d'austérité mises en œuvre entre 1960 et 1972. Le but de ce système d'abattement est de réduire le déficit de plus en plus croissant du budget de fonctionnement de l'Etat afin de dégager si possible, les excédents pour financer les projets de développement.

En effet, dès janvier 1961 soit six mois après la proclamation de l'indépendance, le ministre des finances et du budget d président Hubert Koutoucou Maga annonçait dans l'hebdomadaire *L'Aube nouvelle* (n°11 du 26 janvier 1961) une série de mesures dont la plus importante était l'abattement de 10% sur les salaires des agents de l'Etat. Cette mesure entra en vigueur un an plus tard soit en janvier 1962 et frappait indistinctement, selon le président Sourou Migan Apithy (1968 p.70), hauts et petits fonctionnaires. Ramenée à 5% en 1964, par le régime du Parti Démocratique Dahoméen (PDD) sous la pression des syndicats la retenue fut portée en 1965 à 25% par le même régime confronté à de sérieuses difficultés de trésorerie résultant de l'intégration à la fonction publique de milliers de Dahoméens rapatriés des territoires de l'Afrique occidentale française (AOF) et de l'Afrique équatoriale française (AEF). Il faut souligner que l'abattement de 10% opéré en 1962 portait sur la solde nette des fonctionnaires, celui de 1965 procédait plutôt par dévaluation monétaire du point d'indice servant de base à calcul de salaire brut (Sourou Migan Apithy 1968 p.71). Ainsi, le point d'indice qui était de 1900 francs fut ramené à 1425 francs cfa, soit une retenue de 475 francs par point. (Sourou Migan Apithy, idem) il ressort selon le président Sourou Migan Apithy (1968, p.71) qu'un fonctionnaire dont la solde nette annuelle était de 946.200 francs cfa, ne gagnait plus que 709.600 francs cfa par an, soit une baisse de 236.550 francs cfa contre 94.600 francs cfa en 1962..

Le régime militaire du Général Christophe Soglo (1965-1967) qui n'avait pas d'autres solutions pour résorber le déficit budgétaire abandonna la procédure de retenue appliquée par son prédécesseur et institua l'impôt dit de solidarité nationale. Cette fois-ci c'était le salaire brut qui était touché à concurrence de 25%.

Ajoutées à ce système d'abattement, d'autres mesures non moins contraignantes comme la création d'une contribution spéciale à l'indemnité de résidence, le blocage des rémunérations correspondant aux avancements d'échelon ou de grade des fonctionnaires.

L'avènement du président Zinsou, en 1968 ne changea pas la situation non seulement il maintient la retenue de 25% sur les salaires, mais encore il fractionne les allocations familiales qui passèrent de 2500 francs cfa par enfant à 1000 francs cfa par mois. Le nombre des enfants devant bénéficier des allocations fut limité à six par fonctionnaire. Des mesures draconiennes furent également prises pour faire rentrer l'impôt de capitation et les autres taxes.

Ces dernières mesures d'austérité économiques et financières n'ont pas contribué financièrement à améliorer la situation du pays. Pire, elles ont aggravé les conditions de vie déjà précaires des travailleurs. En effet, elles ont réduit la

portion congrue des reves des travailleurs. Selon Jean Didier Alavo (op.cit., p.12) leurs pouvoirs d'achat a baissé d'environ 47% à partir de 1967. Quant aux populations paysannes leur revenu moyen annuel n'excédait guère 9000 francs cfa. On assista au renchérissement du coût de la vie avec la flambée des prix des biens de consommation courante et même les produits pharmaceutiques. La levée de l'abattement de 25% sur les salaires par le régime du Conseil présidentiel ne suffisait plus pour combler l'écart entre les prix et les salaires qui n'avaient pratiquement pas évolué depuis 1960. Or, dans le même temps, des détournements tous azimuts et les scandales politico-financiers sont perpétrés au sommet de l'Etat. Les mécontentements populaires engendrés par cet état de choses débouchent sur des tensions sociales et apparaissent comme la case principale de l'instabilité politique du pays.

En effet les forces sociales aux premiers rangs desquels sont positionnés les travailleurs des secteurs privé et public lancèrent une contre-offensive à travers les grèves perlées qui sont rapidement récupérées par le jeu des partis politiques. Cette situation a préparé un terrain fertile à l'intervention répétée et régulière des militaires sur la scène politique créant ainsi une valse institutionnelle qui a tôt fait de donner à notre pays le pseudonyme d'enfant malade de l'Afrique. Ainsi l'armée a profité de l'incurie économique et politique sur fond de frustrations des régimes civils pour intégrer l'arène politique dahoméenne. Et pendant neuf années, elle fit et défit les régimes au gré de son humeur. Le dernier coup d'Etat du 26 octobre 1972 est intervenu dans un climat délétère créé par l'éclatement de l'Affaire Kovacs.

2. La gouvernance à la période révolutionnaire : entre discours et réalités de la gestion des ressources de l'Etat

Le coup d'Etat du 26 octobre 1972 ouvre une nouvelle ère dans l'évolution économique et politique au Dahomey. L'engagement pris par les militaires dirigés par le Commandant Mathieu Kérékou est sans équivoque : lutter contre les régimes néocoloniaux et assurer un mieux-être à la population dahoméenne. Ceci implique la mise en œuvre d'une nouvelle orientation politique et économique et une autre manière de gérer les affaires publiques donc une nouvelle approche de gouvernance qui repose sur certaines valeurs républicaines.

2.1. La gouvernance basée sur la Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale de 1972 à 1989.

Dans son adresse à la population dahoméenne le commandant Mathieu Kérékou avait justifié le coup de force par la faillite de l'ancien régime d conseil présidentiel dans la vie n'a été que parjure. Assi disait-il :

Le Conseil présidentiel et son gouvernement divisés et minés par leurs propres contradictions internes et condamnés de ce fait à l'inaction ont donné le spectacle chaque or affligeant de leurs carences congénitales de leur incapacité notoire et de leur incompétence impardonnable à gérer sainement les affaires de l'Etat et à conduire dignement le peuple dahoméen vers n avenir meilleur.... L'autorité de l'Etat a partout disparus dans le secteur de l'administration comme dans les sociétés d'Etat la nécessité portant affirmée dans la Charte de créer des conditions indispensables a développement économique et social n'a pas p s'imposer. Elle a vite été subjuguée par la corruption la concussion le régionalisme le favoritisme et le népotisme portant condamnés avec fermeté par la Charte les discords et les déclarations de nos trois présidents.

C'était donc sous le signe de la réparation des torts faits a people par le régime défont que l'armée ne fois de plus s'est invitée au pouvoir. Mais dans le contexte de la période caractérisé par une aspiration profonde de la population à un véritable changement et n nouvel ordre social n tel discours n'était plus suffisant. Le nouveau pouvoir était conscient que pour légitimer son action il lui fallait selon Théodore Holo (1972 ; p.37) pratiquer une politique qui soit conforme qui concorde sur plusieurs points avec les besoins nouveaux du peuple.

C'est donc cette nécessité qi a présidé à l'élaboration d discours –programme présenté à la nation le 30 novembre 1972 et qui jette les bases d'une Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale. Cette politique vise à liquider définitivement politique à travers les hommes les structures et l'idéologie qi la porte. Dès lors, l'espoir semble renaître.

La mise en œuvre de la nouvelle politique s'est effectuée par des réformes dans tos les secteurs de l'économie. La vision est claire. Il s'agit de faire de l'agriculture la base de développement et de l'industrie son moteur. Aussi, dans le domaine agricole, l'Etat révolutionnaire a-t-il mis en place des regroupements de paysans ou structures pré-coopératives dans les six provinces en vue d'un meilleur rendement et pour une utilisation rationnelle des moyens de production. Dans le domaine industriel l'application de la politique nouvelle d'indépendance nationale a conduit le Gouvernement militaire révolutionnaire (GMR) à la prise en main des secteurs vitaux de l'économie nationale. Le programme de nationalisation des entreprises est mis en œuvre après indemnisation des capitalistes concernés. C'est dans ce contexte qu'intervient l'élaboration du premier plan triennal publié en octobre 1977 et qui place le régime dans l'économie planifiée. Ce plan vise à développer le marché intérieur béninois par

la substitution des importations aux exportations en promouvant un secteur industriel nourri par l’agriculture. Ce que met clairement en exergue le tableau suivant :

Tableau 2 : Investissements du plan triennal

Secteurs	Investissements en milliards de fcfa	Pourcentage
Industrie	111,5	45. 7
Equipement et transport	54 8	22. 5
Développement rural	26	10. 7
Services publics	22.1	9. 1
Tourisme	3. 2	1. 3
Commerce	3. 5	1. 4
Santé	6. 8	2. 8
Education	16	6. 6
Total	243. 9	100

Source : Godin (F.) : *Le Bénin 1972-1982 : la logique de l’Etat africain* p.36

A travers les données de ce tableaux investissements de l’Etat sont polarisés dans le secteur industriel qui consomme 111 5 milliards soit 45. 5% devant les équipements de transport et les autres secteurs d’activités que reçoivent 132 4 milliards du total des investissements prévus. Le volontarisme qi a caractérisé la mise en œuvre de ce plan a certes permis d’insuffler n dynamisme à l’économie planifiée. Mais la mauvaise gouvernance n’a pas permis sa pérennisation. Selon Aimé Sègla (2010 ; pp.12-13) :

A la vérité les années 1980 sont marquées par ne forte croissance de la filière coton et la mise en place de plusieurs entreprises d’Etat qi marque le début d’industrialisation. Mais malheureusement cet ambitieux projet de développement agricole et industriel ne fut pas couronné de succès du fait de la mauvaise gouvernance des affaires publiques.

Les nouveaux maîtres ont donc repris les mêmes pratiques de prévarications et de pillages des ressources de l’Etat qu’ils avaient reprochées à leurs prédécesseurs.

En effet de 1974 à 1978 un rapport présenté par des ministres et publié par Afrique Nouvelle (n°25 du 31 mai 1983) fait état d’un détournement de 780.450.089 francs cfa. Un second rapport du ministre de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique de 1981 cité par Adovi Marius (1981 : p.94) met en exergue les prévarications et les détournements perpétrés sous le régime révolutionnaire et s’indigne de la suite réservée aux scandales précédents. Aussi écrit-il :

On a noté ces dernières années des cas de détournements des deniers publics dont le nombre n'est jamais atteint dans le passé. Tout porte à croire que les autorités cautionnent cette situation. La manière dont les affaires Kovacs et Sonatrac ont été étouffées laissant le peuple ahuri.

En dépit des mesures administratives prises pour contrer la mauvaise gestion des sociétés d'Etat le phénomène persista. Plusieurs scandales économiques et politico-financiers sont enregistrés dont celui connu sous le terme Affaire Mohamed Cissé et la Banque commerciale du Bénin (BCB).

2.2. Les scandales financiers ou l'affaire Mohamed Cissé et la Banque Commerciale du Bénin (BCB) sous le régime du PRPB

Les nouveaux prédateurs de l'économie nationale sont essentiellement les cadres du parti unique le Parti de la Révolutions Populaire d Bénin (PRPB) qui ont tout le temps pratiqué et encouragé la gabegie croissante au sein du système public le pillage des sociétés d'Etat et la corruption au sommet de l'Etat. Les recettes des entreprises de l'Etat étaient tout simplement destinées aux hauts dignitaires mafieux du régime dont le marabout malien Mohamed Cissé proche du président de la République le Général Mathieu Kérékou, était incontournable.

Dans l'ouvrage intitulé *Le Bénin : une démocratie prisonnière de la corruption* publié en 2008 par deux journalistes béninois Hervé Wilfrid Ado et François K. Awoudo présentent les fruits de leurs investigations sur des faits et scandales enregistrés au Bénin entre 1990 et 2006. Ainsi c'est dans cet ouvrage que le rapport établi sur cette affaire Cissé fait état de deux comptes rendus de missions effectuées en France respectivement par une Commission rogatoire conduite par madame Sévérine Lawson en qualité de juge d'instruction près le tribunal populaire du District de Cotonou VI sur instruction du Chef de l'Etat le président Mathieu Kérékou par message-porté n°1509/SG-CEN/C du 3 mai 1989 et une autre Commission diligentée par le Garde des sceaux, Ministre de la Justice chargée de l'inspection des entreprises publiques et semi publiques par lettre n°0014-C/MJIEPSP/DGM/DACP-332 du 2 janvier 1989 au procureur de la République du parquet populaire de District de Cotonou VI relatifs aux transferts frauduleux des fonds effectués au préjudice de la Banque Commerciale du Bénin (BCB). Mais de quoi s'agit-il en réalité ?

Il s'agit des transferts d'argent opérés sur les comptes de la Banque Commerciale du Bénin (BCB) vers ses partenaires étrangers au nom du marabout ministre d'Etat Mohamed Cissé proche collaborateur du Chef de l'Etat d'alors. Ce dernier en complicité avec les responsables de la Banque a réussi à

faire virer sur ses propres comptes, l'argent appartenant aux épargnants béninois en l'espace d'un an avant de se réfugier en France dont il avait la nationalité.

Les fonds frauduleusement transférés sont estimés à 2 783 710 175 francs cfa pour un total de 26 ordres de virements opérés par la BCB en direction de Citi-Bank-Paris et de American-Express-Paris deux de ses principaux répondants au cours de la période allant de novembre 1987 à novembre 1988.

D'après les investigations, de la Commission rogatoire conduite par le juge d'instruction Séverine Lawson, le rapprochement de la liste des transferts qu'elle a consultée sur place à Paris, qui est le fruit des instructions menées par madame Anne-Marie Gonelle, juge d'instruction près le tribunal de grande instance de Paris et l'état de transfert établi par la BCB, on s'aperçoit aisément que certains virements effectués et dont les ordres de virement sont au dossier, ne figurent pas sur l'état de la BCB. Toute chose qui laisse entrevoir des suppositions : soit ces virements de la BCB ne sont pas contestés, soit la Banque ne connaît pas encore de façon précise, tous les transferts opérés frauduleusement. Par ailleurs, elle a constaté que Citi-Bank-Paris n'a servi que d'une banque de transit, car elle s'est contentée de recevoir des ordres de virement de la BCB pour le compte des clients bénéficiaires dont les comptes sont domiciliés dans d'autres banques installées en France, à Monaco, en Suisse, en Allemagne et en Hollande. Du coup, seuls les comptes domiciliés dans les banques françaises ont pu faire l'objet de vérification. Cette situation scandaleuse révélée par la presse et amplifiée par les tracts du Parti Communiste du Dahomey (PCD) devenu Parti Communiste du Bénin (PCB) a énormément contribué à la chute du régime du PRPB vers la fin des années 1980.

2.3. L'impact sur la survie de l'Etat révolutionnaire

La mauvaise gestion des affaires publiques et l'affaire Cissé font partie des déterminants qui ont entraîné une contre-performance et la faillite du régime. En effet si le volontarisme était présent et les richesses accumulées les dignitaires du régime ont transformé le trésor public en leur propre patrimoine. Et en 1989 la crise financière et institutionnelle aiguës par la politique internationale marquée par le déclin du bloc socialiste prit en tenaille le système et précipita l'Etat dans l'abîme des tensions sociopolitiques sans précédent.

Au niveau des finances publiques et selon le Fonds africain de développement (FAD : 1997 : p.17) le déficit des opérations consolidées de l'Etat (hors don) par rapport au PIB est passé de 7.1% en 1982 à 11% en 1984 avant de régresser à 5.1% en 1988. Sur l'ensemble de la période 1982-1988 le solde négatif des opérations courantes de la balance des paiements a représenté en moyenne l'équivalent de 10.5% d PIB. Toutes les banques nationalisées dont la BCB en

1975 étaient dépourvues de liquidités. En 1987, 75% de l'encours du portefeuille consolidé des banques d'un montant de 149 milliards de francs CFA était considéré comme non performant ou purement et simplement compromis. En réalité la politique d'étatisation de l'économie nationale et les pillages ahurissants et impunis des ressources de l'Etat au cours de la période 1975 et 1982 a débouché sur de graves déséquilibres internes et externes et sur une crise qui culmina avec la paralysie de l'ensemble du système bancaire et l'accumulation substantielle de paiements internes et externes.

D'une manière générale, la situation à laquelle a conduit en 1989 la gestion hasardeuse et chaotique des ressources de l'Etat se trouve résumée par l'inspecteur des finances Richard Adjaho dans son livre intitulé *La faillite du contrôle des finances publiques (1960-1990)* en ces termes :

Pendant de nombreuses années, de 1960 à 1972, l'Etat béninois a eu recours aux subventions d'équilibre budgétaire de l'Etat français pour boucler ses fins de mois. Sous le régime « révolutionnaire » la période allant de 1972 à 1975 a coïncidé avec la phase de stabilisation des déséquilibres antérieurs. A partir de 1975 le régime du Parti de la Révolution Populaire du Bénin connaissait un certain équilibre entre les recettes et les dépenses publiques. Cet équilibre budgétaire s'est même renforcé jusqu'en 1982 au point de dégager des excédents peut-être fictifs, certaines années faute de repère constitué pour le compte de gestion. Mais, du fait de l'absence totale de contrôle approprié sur les recettes et les dépenses de l'Etat, du fait d'une gestion désordonnée et irresponsable des deniers publics et surtout à cause d'investissements fantaisistes et hasardeux, la situation financière de l'Etat béninois s'est rapidement détériorée amorçant en 1983 déjà la descente aux enfers. Fidèle à sa logique suicidaire de corruption généralisée et de gestion artisanale des finances de l'Etat, PRPB n'a rien su ni pu prendre effectivement aucune mesure pour stabiliser et redresser sa situation financière compromise. Il s'est donc noyé sous des déséquilibres de toutes sortes : déséquilibres économiques financiers de trésorerie avec la faillite de la quasi-totalité des entreprises publiques la faillite de tout le système bancaire et sous l'emprise de la banqueroute que contraint et forcé l'Etat a signé le premier programme d'ajustement structurel en juin 1989.

En réalité l'Etat essoufflé se trouva alors dans l'incapacité de faire face aux charges salariales des travailleurs. Ceux-ci intensifient leurs mouvements de grève dans tout le pays sous l'activisme du Parti Communiste d Bénin (PCB), l'influence et la pression des institutions de Bretton Woods (le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale). A la faveur de la Conférence des forces vives de la nation de février 1990, le régime tomba ouvrant l'ère du Renouveau démocratique qui semble susciter d'espoirs.

3. L'ère du Renouveau démocratique 1990-2016 : une période de gestion scabreuse des ressources de l'Etat

L'espoir suscité par la Conférence des forces vives de la Nation de février 1990 s'est rapidement estompé. La thérapie utilisée pour assurer un mieux-être à la population a certes abouti à un redressement de la situation socio-économique chaotique héritée de la Révolutions mais le mode de gestion scandaleuse des finances publiques a persisté tant les mêmes ressources humaines étaient toujours dans les arcanes du pouvoir malgré les mesures ostentatoires prises pour assurer une gestion transparente des ressources de l'Etat.

3.1. Les politiques de redressement économique au lendemain de la Conférence nationale de février 1990

A la faveur des Programmes d'Ajustement structurels (PAS), l'équilibre macroéconomique est réalisé. La gestion des finances publiques a bénéficié de beaucoup d'attention. Les efforts sont réalisés dans les domaines d'adoption d'une nouvelle nomenclature des dépenses budgétaires de la dynamisation des services financiers avec la mise en place des structures de contrôle et de conseil en matière de finances publiques. Désormais n certain nombre de faiblesses sont corrigées notamment l'absence de fichiers informatisés sr les contribuables et le manque de rigueur dans les travaux d'assiette l'insuffisance de la circulation d'informations entre les impôts les douanes les banques l'absence de vérification de la crédibilité des déclarations et l'insuffisante utilisation des travaux des organes de vérification. Les réformes entreprises par l'Etat ont tenté de sortir le pays de la misère et la lutte contre la pauvreté constitue le cheval de bataille des nouveaux dirigeants. En effet l'aggravation de la pauvreté au Bénin s'accroît à l'aune de la dynamique de la population. Ainsi cette population a difficilement accès aux services sociaux en raison de l'enclavement de certaines régions du pays de la dégradation des conditions de vie des ménages décollant d'une faible performance de l'économie nationale et d'un déséquilibre dans l'allocation des ressources l'infrastructures sociales la mauvaise répartition des revenus engendrant un accès inégal aux services de base des difficultés d'accès

au marché de l'emploi à la terre et au capital. Et c'est dans ce contexte de défis de développement économique et social de la mondialisation et d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et Objectifs Développement Durable (ODD) décrétés par la communauté internationale que malgré les gardes fous, les affaires publiques et surtout les sociétés d'Etat n'étaient pas à l'abri de la mauvaise gouvernance. De nombreux scandales politico-financiers parmi lesquels l'affaire SONACOP est une illustration indéniable sont malheureusement enregistrés et ont même battu le record qu'à l'ère révolutionnaire.

3.2. Les illusions d'un retour à une gouvernance saine des ressources de l'Etat (1990-2006)

En dépit des défis de développement à relever on est loin de croire que le Renouveau économique est le cadre idéal d'une gestion saine des affaires publiques. La mauvaise gestion a atteint son paroxysme. C'est aux cours de cette période qu'on a enregistré plus de scandales politico-économiques et financiers dans le pays entre 1990 et 2016. Les réformes entreprises dans le cadre des programmes d'ajustement structurels devaient amorcer un nouveau départ et semer les graines d'une gestion saine reposant sur des valeurs républicaines. La gabegie et la corruption ont repris cité et érigées en règle de gestion scabreuse des ressources de l'Etat.

*** L'affaire SONACOP**

Ce scandale est décrit dans l'ouvrage d'investigation sur les scandales politico-financiers réalisé par les journalistes François Awoudo et Wilfrid Hervé Adounet intitulé *Le Bénin : une démocratie prisonnière de la corruption* et publié en 2008. L'un des plus gros scandales politico-juridico-financiers de l'ère du Renouveau démocratique reste celui de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP). Le 02 juin 2006, le Conseil des ministres, réuni en séance extraordinaire, a adopté un projet de décret portant renouvellement de la réquisition des dépôts et des stations-services gérés par la SONACOP-SA pour une période renouvelable de 90 jours. Deux jours plus tard, le 04 juin, une rumeur monte dans le pays, comme un vieil écho des heures de plomb du PRPB : Séfou Fagbohoun, son neveu Marcellin Fagbohoun, ex-directeur financier, Aboubacar Kotoko, ancien Directeur général de la SONACOP Sa et Joseph Aklé, président du Conseil d'Administration désigné par le milliardaire Séfou Fagbohoun sont arrêtés et entendus par la Brigade Economique et Financière (BEF). La nouvelle fit l'effet d'une bombe. Les Béninois, stupéfaits, n'ont pas eu le temps de s'interroger.

Une déclaration laconique du ministre de la Justice, porte-parole du gouvernement, Abraham Zinzindohoué, en prévision des remous que pourraient susciter ces auditions, vu l'influence de Fagbohoun, vient éclairer l'opinion en ces termes:

Séfou Fagbohoun, Marcellin Fagbohoun, Aboubacar Kotoko et Joseph Aklésont écoutés en ce moment dans les locaux de la Brigade économique et financière dans le cadre de l'affaire SONACOP. Leur interpellation fait suite à un surendettement de 35,2 milliards au 31 décembre 2005, aggravé :

- par des utilisations frauduleuses des stocks de produits de certaines sociétés privées,
- par des dettes fiscales (droit de douane, TVA, impôt sur les salaires et divers)- par des avances sur fournisseurs de 8 milliards de francs CFA afin de réaliser des travaux d'investissement non aboutis et surtout le refus de collaborer en vue de la manifestation de la vérité par la résistance réquisition de l'autorité. Force doit rester à la loi. La justice fait son travail.

Ces propos furent étayés, quelques jours plus tard, par les explications du même ministre interpellé par les députés à l'Assemblée nationale, à l'occasion d'une question d'actualité sur la SONACOP-SA :

Sans violer le secret de l'enquête en cours, j'indiquerai d'abord que :

- la convention de cession de la SONACOP confère l'exclusivité de la gestion de la SONACOP à la CPI dont monsieur Fagbohoun est le PDG
- la contre-performance de la SONACOP SA est devenue patente avec de fortes présomptions de mauvaise gestion financière engendrant une sérieuse dégradation des opérations commerciales de la société caractérisées par :
- les ruptures répétées de stocks au niveau des dépôts et des stations-service ;
- les difficultés d'approvisionnement de l'aéroport en Jet paralysant ainsi les activités aéroportuaires et discréditant notre pays ;
- l'enlèvement et la vente des produits des tiers sans assurer le paiement ni le remboursement ;
- la perception des fonds au titre de paiement d'avance non suivie de la livraison des produits correspondants ; le non

remboursement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée(TVA) collectée pour le compte de l'Etat. La liste n'est pas exhaustive..., s'explique le ministre.

L'opinion publique, hébétée, était encore sous l'effet de la surprise, lorsque trois jours après cette interpellation inattendue, le juge Alphonsine Fassinou, chargée de l'affaire, a requis trois mandats d'arrêt pour déposer le riche homme d'affaires et deux de ses proches à la prison civile de Cotonou dans la nuit du 08 juin 2006. L'instruction est ouverte et Séfou Fagbohoun est accusé d'«*opposition à décision de justice, abus de confiance, complicité et non reversement de taxes*», a justifié, une nouvelle fois, le ministre de la Justice. Mais, c'est la Commission bancaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine(UEMOA) qui leva le lièvre à l'occasion d'un contrôle de routine des banques primaires. Des anomalies graves sont constatées dans les transactions qui ont conduit au rachat de la SONACOP-SA. Le pot aux roses a été dévoilé au mois de mai 2000, lors de la réclamation des dettes fiscales et douanières de la SONACOP, dont le riche homme d'affaires Séfou Fagbohoun détient une part importante de plus de la moitié du capital social soit 55 %. La SONACOP-SA devait 4.264 695 768 francs CFA au titre des droits et taxes. Notamment la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) non reversée à l'Etat, la taxe sur les hydrocarbures et des prélèvements de 10% qui n'ont pas été restitués au fisc par la société (F. Awoudo et W. H. Adoun, 2008 : p.107). Certains députés de l'opposition, intrigués par les arrangements en cours autour de ces dettes, posent une question orale au gouvernement. Selon ces journalistes, «*l'affaire fait scandale lorsque l'Assemblée nationale reprend à son compte le constat établi par le rapport de la Commission bancaire de l'UEMOA* ». En effet, F. Awoudo et W. H. Adoun (2008 : p.107) font savoir que:

Le montant officiel de 8 milliards 497 millions de francs CFA qui a permis l'achat des 55 % du capital de la SONACOP par la Continentale de Pétrole et Investissements (CPI) est frauduleusement soutiré en réalité des caisses même de cette entreprise publique.

La formule, assommante et sans ambiguïté, de la commission de l'UEMOA, est relayée à grands renforts d'imprécations depuis le palais des gouverneurs, siège du Parlement à Porto-Novo : «*l'argent de la SONACOP a servi à acheter la SONACOP* » (F. Awoudo et W. H. Adoun, 2008 : p.107). Cette affaire a été suffisamment exploitée par les associations syndicales et l'opposition animée par le parti La Renaissance du Bénin du couple Nicéphore et Rosine Soglo pour secouer le régime du Général Mathieu Kérékou.

*** L'affaire Programme Pluriannuel d'Appui au secteur Eau et Assainissement (PPEA-II)**

Par l'Accord Cot0116321 du 11 décembre 2012, le Royaume des Pays-Bas finance conjointement avec l'Union Européenne le Programme Pluriannuel d'Appui au secteur Eau et Assainissement (PPEA-II) pour un montant de 43,7 millions de francs CFA soit 66,7 million d'Euro sur la période 2013-2015. Ce programme est aligné sur les procédures et stratégies nationales, et mis en œuvre par l'entière responsabilité du gouvernement béninois à travers le ministère de l'Energie et de l'Eau dirigé par le ministre Barthélémy Kassa. Mais, l'affaire éclata, le 08 mai 2015 à la suite des résultats accablants d'un audit diligenté par les Pays-Bas et qui révèle un détournement de 2,6 milliards de francs CFA. En effet, dans sa lettre au président de la République Boni Yayi, l'Ambassadeur des Pays-Bas près la République du Bénin son Excellence Jos Van Aggelen rappelle dans le cadre de cette coopération qu' : « il est prévu un audit annuel des opérations du PPEA-II exécutées à tous les niveaux central, déconcentré et communal » et confirme que : « les résultats de l'audit annuel de la gestion 2014 ont révélé de graves irrégularités que nous qualifions de fraudes, notamment au ministère de l'Eau portant sur un montant d'environ 2,6 milliards de FCFA » (Lettre Cot-2015/481 du 06 mai 2015). Le Ministre Kassa Barthélémy, principal mis en cause dans ce scandale et contraint à la démission du gouvernement, le 12 mai 2015 à la suite de l'interpellation au cours de la semaine, du 07 au 13 mai 2015, de certains de ses collaborateurs, devint député à l'Assemblée nationale. La requête de levée de son immunité parlementaire adressée par le gouvernement à l'Assemblée nationale échoua. Toutefois, l'affaire est portée devant la justice. Après deux ans d'instruction le juge en charge du dossier prononça une ordonnance d'un non-lieu, le 16 mai 2017. Le juge d'instruction Rodolphe Azo révéla, toutefois, que le ministre Barthélémy Kassa de l'Energie et de l'Eau et son homologue de l'Economie et des Finances ; Komi Koutché avaient pris deux arrêtés qui réaffectaient les crédits non utilisés à l'achat de consommables informatiques et autres ; rapporte G. F. Adandé (www.voaafrique.com du 22 mai 2017). Ce qui justifie le détournement de fonds relevé par le cabinet Fudicia Consulting Group (FCG) diligenté pour faire l'audit. Or, le taux de couverture du pays en eau potable suffisamment faible et les populations sont exposées aux maladies hydriques du fait de la consommation des eaux souillées des rivières et des puits non traités. Cette situation indigna les populations et exacerba la fronde sociale entre les leaders syndicalistes et les gouvernants dans un climat déjà très tendu par l'affaire Dangnivo. Le régime de président Boni Yayi devint impopulaire surtout avec

d'autres scandales comme les affaires CEN-SAD et construction du siège de l'Assemblée nationale.

3.3 : L'impact sur la stabilité politique et sociale du pays et son rayonnement international

• Sur la stabilité politique et sociale du pays

Au lendemain de l'indépendance, le Dahomey bascule dans une vague des grands scandales de détournement dans lesquels sont mêlés les dirigeants. C'est le cas du président Maga et de quelques-uns de ses collaborateurs comme Bertin Borna, René Darboux et Gbaguidi (M. Ahanhanzo-Glèlè, 1969 : p.283). Ces derniers sont accusés, en novembre-décembre 1963, de malversations financières et de mauvaise gestion². C'est aussi le cas du scandale sur la gestion de la préfecture de l'Ouémé en 1968³ et de l'affaire Kovacs (1970-1972)⁴. Les charges supplémentaires ainsi créées à l'Etat accroissent les déficits budgétaires et obligent le pays à l'endettement.

Les politiques d'austérité menées en vue de résoudre le problème de déficits budgétaires s'étaient basées sur les retenues sur salaire. Cette solution devait permettre de réduire les lourds passifs du budget national et de dégager des excédents devant être investis dans des projets de développement. C'est dans cet ordre d'idées qu'en janvier 1961, a été annoncé l'abattement de 10% sur les soldes des agents de l'Etat, mesure qui devait entrer en vigueur un an plus tard. Malgré la pression syndicale et à la suite de l'intégration dans la fonction publique de milliers de Dahoméens rapatriés des anciens territoires de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et de l'Afrique Equatoriale Française (AEF)⁵, le régime du PDD procéda à une retenue de 25% sur le point d'indice servant de base au calcul du salaire brut ; il passe de 1900F à 1425F.

²Ces accusations interviennent à la suite d'un discours radiodiffusé du Colonel Soglo faisant état de la découverte d'un complot visant à l'assassiner. Les accusations de malversation financière sont donc venues renforcer les griefs des autorités contre eux. Ils furent alors emprisonnés mais jamais jugés jusqu'à leur libération en 1965

³ Pour cette affaire, voir *Afrique Nouvelle* n° 1076 du 8 au 14 février 1968. Il s'agit en fait d'un scandale de détournement qui a défrayé la chronique et dans lequel sont impliqués deux préfets de l'Ouémé, Alfred Bossou (1963-1965) et Moudachirou Marouf (1966-1968) et certains de leurs collaborateurs

⁴ Il s'agit d'un scandale financier qui a secoué le régime du conseil Présidentiel surtout en Octobre 1972.

⁵ Voici les chiffres des expulsions de Dahoméens tels que donnés par John O. IGUE et Bio G. SOULE, *L'Etat- entrepôt au Bénin*, Karthala, Paris, 1992, p.41 Côte d'Ivoire : 17.000 expulsés en 1958, Congo 3.000 environ en 1962, Niger : 6.918 renvoyés en. 1963.

De la même façon en juin 1967, le régime du général Soglo instaure un « *impôt de solidarité nationale* » consistant en un abattement de 25% sur le salaire brut des travailleurs du secteur public et du secteur privé. Les espoirs placés en cet impôt ont été d'ailleurs exagérés. Il a finalement rapporté en 1967, 325 millions seulement sur les 835 millions escomptés (*La Croix du Dahomey*, 1967, p.6). Il était donc évident que la mesure ne pouvait pas suffire à mettre fin aux déficits budgétaires. Les abattements sur salaire étaient toujours accompagnés de dispositions complémentaires qui rendaient de plus en plus difficiles les conditions de vie des travailleurs.

Outre la retenue de 10% sur les salaires, le régime du PDU avait décidé en juin 1961 de supprimer les indemnités de suggestion et de déplacement ; de plus les avancements avec solde correspondant ont été bloqués. Avec le régime du PDD, on assiste à un renforcement des mesures d'austérité. Le gouvernement procède au blocage et au contrôle des prix, décide de réduire le train de vie des grands offices de l'Etat (PTT, OCDN, Caisse de Compensation, etc.) et envisage un meilleur recouvrement des impôts (M.S.M. Apithy, 1968 : p. 70-71).

Quant au régime militaire du Général Christophe Soglo, il créa une contribution spéciale qui équivaut à 50% de l'indemnité de résidence des travailleurs. Il bloqua, ensuite, les rémunérations correspondant aux avancements d'échelon ou de grade des fonctionnaires (M.S.M. Apithy, 1968 :p. 72-73). Sous le régime du président Zinsou, l'austérité budgétaire a été concrétisée au-delà des 25% d'abattement salarial, par le fractionnement des allocations familiales qui sont passées de 2500 f par enfant et par mois à 1000f. Désormais, le nombre d'enfants bénéficiaires de ces allocations est limité à six par fonctionnaire. Les populations, notamment celles des campagnes, furent soumises à des mesures draconiennes destinées à recouvrer l'impôt de capitation et les autres taxes (M.S.M. Apithy, 1968 : p.75).

Toutes ces mesures dites d'austérité ont manqué d'efficacité : elles n'étaient que de simples réactions comptables visant à administrer des palliatifs éphémères à une économie profondément malade. Comme le disait Marcellin Sourou Migan Apithy rapporté par le journal *Afrique Nouvelle* (1968 :p.6) :

Elles procèdent toutes de la même démarche déflationniste. Je veux dire qu'elles sont négatives et anti productives dans la mesure où elles réduisent le pouvoir d'achat des salariés tant de la fonction publique que du secteur privé, au moment même où l'on veut réanimer l'activité économique. Nous sommes en pleine contradiction.

Sous le régime du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB), face à la crise économique de la fin des années 1980, le gouvernement révolutionnaire s'engagea dans des mesures austères. Les causes immédiates des mouvements populaires de la fin des années 1980, selon, Ph. Noudjènoumè (1999 ; p.89) :

sont dues essentiellement au train de mesures antisociales imposées par les institutions financières internationales, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale comme conditionnalité de signature d'un Programme d'Ajustement Structurel. On sait qu'après moult hésitations et péripéties le régime de Kérékou pris à la gorge par la faillite économique et financière s'est résigné dès 86 à se mettre sous la trappe de ces institutions qui désormais dictent toute la politique économique de l'Etat pseudo-marxiste

En effet, des mesures austères sont prises contre les travailleurs et les étudiants pendant que le Parti Communiste du Dahomey (PCD) devenu Parti Communiste du Bénin (PCB) dénonçait par des tracts, les détournements massifs des deniers publics, la faillite des entreprises d'Etat, les scandales ...ces mesures concernaient les dispositions particulières de la loi des finances gestion 1987 dans son titre II. B qui annonce en son article 25, la suspension du paiement de l'incidence financière des reclassements, promotions et avancements à compter du 1^{er} janvier 1987 (Ph. Noudjènoumè, 1999 ; p.89). La même loi interdit en son article 20 le cumul des conditions d'admission à la retraite des agents permanents de l'Etat et les agents conventionnés immatriculés à l'Office Béninois de Sécurité Sociale (OBSS) ; c'est-à-dire que le fonctionnaire qui a réuni l'une des conditions doit 55 ans d'âge ou 30 ans de service est admis d'office à la retraite alors qu'auparavant il faut avoir rempli les deux conditions. A l'article 29 de la même loi, le traitement indiciaire des agents permanents de l'Etat civils et militaires boursiers en stage à l'étranger ou sur le territoire national est mandaté à concurrence de 50%. Ce qui réduit le salaire des hauts fonctionnaires et des enseignants du supérieur déjà insuffisant. L'article 30 suspend l'octroi de nouvelles bourses nationales de stage au profit des agents permanents de l'Etat civils et militaires (Ph. Noudjènoumè, 1999 ; p.90).

La conséquence prévisible de cette austérité imposée aux populations se traduit par des mécontentements populaires. C'est que ces mesures ont accru la paupérisation et n'ont pas permis de résorber les déficits budgétaires. Les grèves et manifestations de protestation qui en découlent entretiennent une agitation sociale débouchant parfois sur des impasses politiques propices à l'immixtion de l'Armée dans l'arène politique.

A l'ère du Renouveau démocratique, les scandales politico-économiques et financiers ont secoué les différents gouvernements. Du président Nicéphore

Soglo au président Boni Yayi en passant par les dix ans du président Mathieu Kérékou, les défis de développement ont été estompés par la mal gouvernance des ressources disponibles. Ce qui entacha leur pouvoir de crimes économique, politique et financier et ajourné du coup le développement du pays depuis 1960. Cette situation ne manque pas d'avoir des répercussions sur le rayonnement international du pays.

•Sur son rayonnement international

Sur le plan africain, la mauvaise gestion des ressources de l'Etat collatérale à l'instabilité des années 1960, a créé de graves dysfonctionnements au sein de l'appareil étatique et enlaidi du coup l'image de marque du pays, autrefois *quartier latin* de l'Afrique, à l'extérieur. Le pays détenait le record des pronunciamientos et s'est taillé au passage la réputation peu enviable d'*enfant malade de l'Afrique*. Pays d'instabilité, le Dahomey ne peut attirer les investisseurs étrangers qui préfèrent fructifier leurs avoirs dans des pays plus calmes comme la Côte-d'Ivoire et le Sénégal. Tout se tient. Le niveau extrêmement bas des investissements constatés ne peut donc être détaché du contexte politique troublé du pays au cours de cette période. Même l'aide française a connu une baisse. Le Général Christophe Soglo évincé du pouvoir en 1965, a tenté de convaincre, sans succès, la France pour une assistance financière au gouvernement du Colonel Alphonse Alley. Marcellin Sourou Migan Apithy (1968 :p.48) avoue qu' « en outre les remous sociaux qu'elle provoque, l'instabilité du pouvoir politique a pour conséquence de freiner et de ruiner nos chances de développement ».

La gabegie, les détournements des deniers publics et les prévarications ont conduit le régime révolutionnaire à la faillite. Les dettes des sociétés envers l'Etat à savoir le non-paiement de l'impôt sur les chiffres d'affaires et d'autres redevances sont explicatives de la situation économique et financière de l'Etat qui n'a plus de solution que de recourir aux institutions de Bretton Woods pour faire face, autant que faire se peut, à ses charges salariales vis-à-vis de ses fonctionnaires. Les conditionnalités prescrites par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque mondiale à travers les programmes d'ajustement structurels sont, selon E.K. Sédégan (2015 ; p.200) :

[..] des normes de gouvernance et de gestion des finances publiques à suivre rigoureusement par l'Etat aux dépens des attributs liés à l'exercice de sa souveraineté internationale et surtout du principe de réciprocité qui devait être la règle du jeu dans la coopération de l'Etat révolutionnaire avec ses partenaires financiers bilatéraux et multilatéraux.

En effet, les conditionnalités imposées par les partenaires s'écartent parfois des principes d'égalité, de réciprocité et de souveraineté qui doivent guider les diplomates béninois et même le chef de l'Etat. Il n'est donc plus aucun secret que ces conditionnalités sont aliénantes pour la souveraineté internationale des Etats bénéficiaires de l'aide avec pour corollaire le renforcement de l'alignement diplomatique. L'alignement diplomatique constitue par exemple pour la France, une instrumentalisation géopolitique de la coopération française en Afrique. La conséquence logique d'une politique extérieure à la remorque de la politique internationale des partenaires techniques et financiers, reste l'endettement chronique et la persistance d'une économie extravertie.

Certaines relations multilatérales et bilatérales sont suspendues du fait de ces scandales. C'est le cas par exemple de l'affaire PPEA-II qui suscita l'indignation des autorités du Royaume des Pays-Bas et entraîna l'arrêt des paiements et la suspension de tout appui aux autres programmes bilatéraux. Ceci est clairement mentionné dans la lettre adressée par l'Ambassadeur Jos Van Aggelen au président Boni Yayi en ces termes :

Au vu de la gravité de ce qui précède, le Ministère Néerlandais du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement a décidé de mettre fin à tout paiement au titre du PPEA-II conformément à l'article 22 de la Convention en objet. En conséquence, toutes les activités du PPEA-II devront être arrêtées à compter de la date de signature de la présente lettre; y compris le processus en cours de reformulation/prorogation dudit programme. (...) Le gouvernement des Pays-Bas a également décidé de suspendre notre appui aux autres programmes bilatéraux, directement exécutés par le Gouvernement du Bénin..(Lettre Cot-2015/481 du 06 mai 2015)

Cette décision a jeté un froid dans les relations bénino-néerlandaises pourtant profitables pour les populations. La méfiance des autres partenaires au développement reste légitime et évidente.

Conclusion

Le concept de la bonne gouvernance est partout galvaudé dans le monde en général et au Bénin, en particulier. Les scandales politico économiques et financiers sont l'expression achevée de la mauvaise gestion des ressources de l'Etat malgré les défis de développement qui s'imposent. L'impunité qui s'ensuit même si les faits sont révélés et la politisation à outrance de l'administration publique constituent le terreau fertile à la croissance de cette mauvaise gouvernance dont les conséquences politique et sociale sont incommensurables. Cette situation enlaidit l'image du pays depuis les années 1960 jusqu'à nos jours

et porte un coup quasi irréparable à son rayonnement international. Ce qui entraîne la méfiance chez les investisseurs étrangers et les partenaires au développement. Ceux-ci renforcent désormais, leurs conditionnalités à travers les clauses de leur partenariat avec l'Etat béninois dans sa quête de ressources additionnelles à investir dans les secteurs vitaux afin de garantir le développement économique et social du pays. En dépit des dispositions normatives et institutionnelles parfois imposées par les bailleurs de fonds pour une gestion transparente et efficiente des ressources de l'Etat au profit de tous, la bonne gouvernance au Dahomey/Bénin se trouve à l'épreuve de ces scandales politico-économiques et financiers jamais clairement élucidés et punis au sommet de l'Etat depuis l'indépendance. Le phénomène persiste et semble s'ériger en mode ultime de gestion des affaires publiques du pays. Une prise de conscience s'impose à la classe politique.

Références bibliographiques

- ADJAHO Richard : *La faillite du contrôle des finances publiques au Bénin (1960-1990)* Editions Le Flamboyant Cotonou 1992
- Adjovi Marius : "Etude de croissance économique et de conjoncture de la République Populaire du Bénin de 1973 à 1978" *Rapport Direction de la Recherche scientifique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique* Cotonou mai 1981 94 p.
- ADOUN Hervé Wilfrid et AWOUDO François : *Le Bénin ne démocratie prisonnière de la corruption investigation sur les faits et scandales de 1990 à 2006* Dossiers classés tome 1 Editions COPEF, Cotonou 2008 388 p.
- AGGELEN Jos Van : Lettre du 06 mai 2015, portant notification d'arrêt des activités du PPEA-II/2013-2015 et de suspension des autres programmes avec le Gouvernement béninois, 3p.
- ALAVO Jean Didier : *Le commerce extérieur du Dahomey 1960-1972* Mémoire de Maîtrise d'Histoire université Paris VII 1973 78 p.
- ALAVO JeanDidier : *Contribution à l'histoire socio économique du Bénin (1956-1976)* Thèse de doctorat de 3 cycle Université Paris VII 1979 348p
- ANIGNIKIN Coovi Sylvain : *Les rapports entre le Dahomey et la France (1958-1963)* Mémoire de maîtrise d'histoire Paris VII 1973 142 p.
- APITHY S. Migan Marcellin : *Telle est la vérité* SGIE Paris 1968, 93p.
- APITHY S.Migan Marcellin : *Face aux impasses* ABM Cotonou 1971 214p.
- DUMONT René : *L'Afrique noire est mal partie* Seuil Paris 1973 254 p.
- GBEGBELEGBE D.P. : *Perspectives de développement de l'économie face aux contraintes de la balance des paiements* mémoire de maîtrise des sciences économiques université de Laval 1974 171 p.

- GLELE AHANZHANZOMaurice : *Naissance d'un Etat noir* LGD Paris 1969 530p.
- HOLO Théodore : *Etude d'un régime militaire : le cas d Dahomey /Bénin 1972-1977* Thèse de doctorat en droit, Université Paris I 1979 495 p.
- KITCHO Marcellin : *Les deux premières Républiques dahoméennes (1958-1963)* Mémoire de maîtrise d'Histoire UNB 1987 148 p.
- MINAKPO Coovi Rogatien : *Problèmes économiques et instabilité politique a Dahomey (1960-1972)* UNB 1991, 121p. Quelle est la nature de ce document.
- SEDEGAN Korê Ebénézer : *Souveraineté internationale et politique extérieure de l'Etat béninois de 1960 à 2005*, Thèse de doctorat unique de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), 2015, 352 p.
- SEGLA Dafon Aimé : "50 ans du Dahomey au Bénin : Une indépendance entre maigres acquis et projets d'avenir", In *L'Eveil*, n1, Août-septembre 2010 p.7-19